

**SÉANCE ORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2013**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 11 décembre 2013, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277 à Lac-Etchemin et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Sylvie Lajoie	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2013-12-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 1. Ouverture de la séance.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et adoption du budget 2014 du 27 novembre 2013, et suivi. P3**
- 4. Rencontre (s'il y a lieu).**
- 5. Intervention ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).**
- 6. Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 6.1 Certificat de conformité : Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7. Dossiers du Pacte rural (s'il y a lieu).**
- 8. Affaires courantes :**
 - 8.1 Interventions du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.
 - 8.2 Calendrier de séances 2014. **P8.2**
 - 8.3 Rencontre sociale des fêtes du 10 janvier 2014.
 - 8.4 Conseil sans papier.
 - 8.5 Projet de piste cyclable.

- 8.6 Suivi comité de vitalisation (Rencontre avec le ministre Nicolas Marceau).
- 8.7 Service d'analyse d'eau potable (Abandon).
- 8.8 École des Appalaches – Demande d'aide financière.
- 8.9 Résolution pour remerciements aux anciens maires (4).
- 8.10 Municipalité de Saint-Prospier et MRC – Point d'information au sujet d'une poursuite en justice (Cours d'eau).
- 9. Autres rapports de comités, rencontres et colloques.**
- 10. Administration :**
 - 10.1 Listes des comptes à payer. *P10.1*
 - 10.2 État des encaissements et déboursés. *P10.2*
- 11. Correspondance et communications. *P11***
- 12. Varia.**
- 13. Période de questions.**
- 14. Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-12-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET ADOPTION DU BUDGET 2014 DU 27 NOVEMBRE 2013, ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire et adoption du budget 2014 du 27 novembre 2013 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 RENCONTRE (S'IL Y A LIEU) :

Club de Golf Lac-Etchemin :

Présentation d'un projet majeur pour l'année 2014 par Messieurs Guyda Deblois, président, Robert Nadeau, administrateur et Madame Nathalie Chabot, directrice générale.

5.0 INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD (S'IL Y A LIEU) :

Aucun nouveau dossier n'est présenté par le CLD séance tenante.

6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

6.1 Certificat de conformité : Municipalité de Lac-Etchemin :

2013-12-03

Certificat de conformité relatif au règlement no 136-2013 de la Municipalité de Lac-Etchemin :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le 3 décembre 2013, le règlement no 136-2013;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier des dispositions du plan d'urbanisme (règlement 61-2006) et du règlement de zonage no 62-2006;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées visent essentiellement à modifier les limites du périmètre urbain de Lac-Etchemin à la suite de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC (règlement no 111-13) pour ainsi en assurer la concordance;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 136-2013 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL (S'IL Y A LIEU) :

Des explications concernant la nouvelle Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (PNR 3) qui a été annoncée le 5 décembre dernier sont données par le directeur général adjoint, lequel a fait suivre la documentation reçue par le MAMROT par courriel à tous les maires le 10 décembre dernier. Des informations supplémentaires sont données par monsieur Adélarde Couture qui a assisté au lancement à l'Assemblée nationale du Québec.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Interventions du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2013-12-04

8.2 Calendrier de séances 2014 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil des maires pour l'année 2014 qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à compter de 19h30 :

8 janvier	12 février	12 mars
9 avril	14 mai	11 juin
13 août	10 septembre	8 octobre
26 novembre (ordinaire et budget)		10 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.3 Rencontre sociale des fêtes du 10 janvier 2014 :

On arrête le choix définitif sur le menu (Poitrine de poulet, avec une soupe maison aux légumes et une coupe de vin) et l'on compile les présences pour le Social des fêtes des élus qui aura lieu le 10 janvier 2014 au Centre de vacances Camp forestier de Saint-Luc.

8.4 Conseil sans papier :

Les membres du Conseil des maires conviennent d'avoir une démonstration lors d'une réunion de travail en début d'année 2014 pour la tenue des réunions du Conseil des maires sans papier.

2013-12-05

8.5 Projet de piste cyclable :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a déjà consenti à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de piste cyclable sur son territoire (résolution no 2013-09-03);

CONSIDÉRANT QUE les services d'une Firma de consultation ont été retenus afin d'élaborer un devis d'appel d'offres de service auprès de firmes compétentes à réaliser ladite étude (résolution no 2013-11-30);

CONSIDÉRANT QU'après discussion du projet d'étude de faisabilité, il y a lieu de modifier cette dernière pour des raisons de coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE l'étude de faisabilité porte uniquement sur le tronçon ferroviaire du Québec Central reliant la section de la Municipalité de Saint-Benjamin jusqu'à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour une distance de plus ou moins 55.2 kilomètres (volet 1);

QUE la section à partir de Saint-Benjamin soit également étudiée afin de rejoindre le secteur de Saint-Georges de Beauce pour une distance d'environ 12 kilomètres (volet 2);

QUE les coûts de constructions, d'aménagements et d'entretien soient distinctifs pour les deux volets mentionnés ci-haut et que le tout fasse partie d'un même et unique rapport d'étude.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

9 MUNICIPALITÉS REPRÉSENTANT 84,49% DE LA POPULATION.

8.6 Suivi comité de vitalisation (Rencontre avec le ministre Nicolas Marceau) :

Le préfet fait un résumé de ladite rencontre avec le ministre Marceau qui a eu lieu ce matin même.

2013-12-06

8.7 Service d'analyse d'eau potable (Abandon) :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SYLVIE LAJOIE,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins n'offrira plus le service d'analyse d'eau à compter du 16 décembre 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-12-07

8.8 École des Appalaches – Demande d'aide financière :

IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires refuse la demande de commandite faite par l'École des Appalaches pour les différents activités et évènements qui se dérouleront à l'école cette année.

PROPOSITION REJETÉE.

2013-12-08

8.9 Résolution pour remerciements aux anciens maires (4) :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires adresse ses remerciements aux quatre (4) maires pour leur contribution régionale à la MRC en plus de leur dévouement envers leur municipalité : mesdames Suzanne C. Guenette (Saint-Louis), Marielle Lemieux (Saint-Magloire) ainsi que messieurs Charles Therrien (Saint-Cyprien) et René Leclerc (Saint-Luc).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.10 Municipalité de Saint-Prospier et MRC – Point d'information au sujet d'une poursuite en justice (Cours d'eau) :

Engagement de frais de services juridiques (défense).

9.0 AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :

Aucun nouveau rapport n'est présenté.

10.0 ADMINISTRATION :

2013-12-09

10.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-six dollars et un cent (385 056,01\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

1. Gouvernement du Québec :

Commission municipale : Dossier Règlement sur les forêts privées (#115-13)

- Décision rendue : Municipalité de Sainte-Sabine
- Décision rendue : Municipalité de Saint-Magloire

2. Municipalité de Saint-Prosper :

- Point d'information concernant la concrétisation de l'aménagement du site du panneau du relais touristique.

3. EDF EN Canada inc. :

- Réception du paiement totalisant quinze mille trois cent soixante et onze dollars et un cent (15 371,01\$) concernant le renouvellement de la réserve de superficie dans le cadre du projet éolien du Massif du-Sud.

12.0 VARIA :

2013-12-10

Club de Golf Lac-Etchemin :

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'un projet majeur de cet organisme est faite au Conseil des maires par Monsieur Robert Nadeau, administrateur;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet offre un rayonnement médiatique d'importance pour la région des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE des retombées économiques et touristiques sont également prévues par les dirigeants du Club de Golf Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE la MRC des Etchemins accorde une participation financière de cinq mille dollars (5 000,00\$) pour la tenue du Tournoi des maîtres de l'Association des golfeurs professionnels du Québec (AGPQ) qui est prévu pour la mi-juillet 2014;

QUE ladite participation financière de la MRC des Etchemins sera déboursée à même les fonds de la mesure de renforcement et sur présentation des ententes dûment signées par les partenaires au projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise.

2013-12-11

14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER